



Discours du budget 2017

Tournée vers l'avenir

Séance extraordinaire du 5 décembre 2016

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Je suis très heureux, ce soir, de vous présenter le budget de l'année 2017 en compagnie de mes collègues du conseil municipal. Ce moment particulier est d'autant plus important cette année, car il marquera les 350 ans de la municipalité de La Prairie.

Ce budget se veut résolument *tourné vers l'avenir* afin d'assurer à notre communauté une prospérité durable et une qualité de vie qui sauront répondre aux aspirations des Laprairiennes et des Laprairiens.

Pour ce faire, nous nous sommes assurés, d'année en année, de présenter un cadre budgétaire solide nous permettant d'offrir un taux de taxation très compétitif, de contrôler le service de la dette, tout en maintenant un milieu de vie agréable et sécuritaire.

Nous verrons un peu plus loin que les indicateurs financiers positionnent avantageusement encore la Ville de La Prairie par rapport aux autres municipalités du Québec.

Les défis et les enjeux sont considérables et exigent, de la part de notre organisation, de faire des choix difficiles où les intérêts particuliers doivent se fondre dans l'intérêt collectif. Cette recherche du juste équilibre est continuelle et constante puisque contrairement aux gouvernements provincial et fédéral, nous avons l'obligation d'adopter un budget équilibré, c'est-à-dire non déficitaire.

Le fait de faire preuve d'une plus grande transparence démontre d'ailleurs notre respect envers les citoyens.

Sur le plan financier, je vous présentais, le 7 novembre dernier, le *Rapport du maire sur la situation financière 2016 de la Municipalité*. Vous êtes en mesure de constater la volonté soutenue de vos élus municipaux et de votre organisation municipale de maintenir une saine gestion financière, un niveau de taxation en dessous de la moyenne des villes semblables tout en offrant un milieu de vie dynamique et attrayant.

Ce rapport sur la situation financière et le cahier spécial *l'Instigateur* du prochain *Communic-action* résumant les principales réalisations de l'année 2016 seront acheminés à toute la population.

Sur le plan de l'aménagement et du développement du territoire, la démarche citoyenne, engagée par la Ville, démontre la volonté de votre conseil municipal d'avoir une approche transparente. Ensemble, nous avons d'ailleurs défini un concept dynamique et durable pour le nouvel écoquartier du TOD à La Prairie.

Cette recherche du mieux vivre est basée sur nos engagements à :

- maintenir un taux de taxation inférieur à la moyenne des villes;
- maintenir, voire améliorer, le niveau de service et la qualité des divers aménagements et infrastructures;
- tenir compte du plan stratégique financier en vue de mieux gérer nos actions et les impacts de celles-ci sur les finances municipales;
- s'assurer de soutenir la croissance économique de notre ville de manière à réduire le fardeau fiscal des citoyens par le développement résidentiel, commercial et industriel, et ce, dans le respect de l'environnement;
- poursuivre notre stratégie de remboursement du service de la dette;
- poursuivre nos démarches dans le but de maximiser l'obtention de subventions des gouvernements provincial et fédéral pour nos infrastructures;
- respecter le cadre financier du programme triennal en immobilisations (projets majeurs);
- intensifier les mesures axées sur le développement durable (achats, produits, méthodes, récupération, protection, etc.).

CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Avant de présenter les différents éléments du budget, soit les dépenses, les taux de taxation et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2018-2019, il importe de prendre en compte les différents éléments qui ont influencé la préparation budgétaire, soit :

- le contexte économique incertain et fragile qui nous amène à être prudents dans nos prévisions. Cette approche est encore plus vraie, car comme je l'ai mentionné précédemment, il nous est impossible de faire un déficit;
- l'importance d'apporter une attention soutenue au maintien et à la mise aux normes de nos infrastructures;

- la réalisation de projets structurants afin de mieux répondre aux aspirations de la population, et ce, dans un contexte d'une ville en croissance. Pensons au transport en commun, aux espaces communautaires et sportifs, à la construction de divers types d'habitation, etc.;
- la recherche d'une diversification de l'assiette fiscale par une volonté d'assurer une croissance économique afin de soulager les contribuables tout en répondant aux investissements toujours grandissants pour nos infrastructures;
- la gestion rigoureuse de notre dette peut devenir un levier financier efficace pour nos investissements tout en assurant l'équité intergénérationnelle. Bien que cette dette soit en croissance, mais contrôlée, cette approche permet de profiter des faibles taux d'intérêts tout en limitant les hausses de taxes;
- les coupures au niveau des transferts fiscaux et financiers du gouvernement du Québec au cours des dernières années ont créé une pression sur nos budgets. Pensons notamment aux diminutions des remboursements de la TVQ qui nous ont privés d'une somme récurrente de plus de 1,3 M\$;
- la disponibilité d'excédents budgétaires nous permet de financer des projets majeurs et d'équilibrer notre budget d'opération. À titre d'exemple, nous avons investi plus de 2,4 M\$ d'excédents dans le projet d'agrandissement et de rénovation du Complexe Saint-Laurent. Pour le budget d'opération 2016, nous avons utilisé près de 1,5 M\$ d'excédents pour équilibrer le budget. En 2017, considérant que les festivités du 350^e anniversaire ne constituent pas une activité récurrente, une portion des excédents sera utilisée en complément des aides financières et des contributions reçues. Cette démarche fait en sorte que les festivités du 350^e aient peu d'impact sur le compte de taxes;
- l'annonce des gouvernements provincial et fédéral d'augmenter leur contribution pour l'amélioration des infrastructures et les bas taux d'intérêts représentent des opportunités à saisir;
- les investissements massifs prévus à court terme pour la construction d'une usine régionale de biométhanisation, la mise en place d'un écocentre et d'une troisième collecte pour les résidus verts et de table. Encore une fois, nous comptons utiliser nos excédents afin de limiter les hausses importantes du compte de taxes dans un proche avenir;

- la mise en place de la nouvelle gouvernance au niveau du transport collectif dans la grande région de Montréal vient modifier considérablement les règles de financement et de partage des dépenses. Malgré une volonté d'améliorer le transport collectif, nous anticipons, pour les prochaines années, une hausse des coûts. À cet effet, j'ai été mandaté par mes pairs pour être un des quatre représentants élus de la couronne Sud de Montréal au sein du nouvel organisme, soit le Réseau de transport métropolitain. Cette nouvelle entité vient remplacer tous les conseils intermunicipaux de transport de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- l'estimation d'une hausse d'achalandage de 9,9 % par rapport à 2015 que je me dois de mentionner, à titre de président du CIT Le Richelain. Cette croissance est excellente, car plusieurs organismes dans la région de Montréal parlent d'une très légère hausse et même d'une diminution dans certains cas. Pour les trois municipalités du CIT, on compte près de 1 805 000 déplacements dont 57 % sont effectués par des usagers de La Prairie. La refonte du réseau semble répondre aux besoins des usagers. Un sondage, effectué après les premières actions de la refonte à l'hiver 2016, est venu confirmer que plus de 83 % des usagers actuels se disent satisfaits du nouveau service. Le niveau de satisfaction passe à tout près de 90 % pour le service de transport en commun vers Montréal. D'autres mesures ont été mises en place, soit :
 - l'ajout de divers départs et l'ouverture récente du terminus Mansfield au centre-ville de Montréal nous ont permis d'améliorer notre desserte, car nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, ajouter des autobus aux heures de pointe au terminus central;
 - la mise en place de mesures préférentielles sur le boulevard Taschereau;
 - la mise en service de système d'aide à l'exploitation et d'information des usagers (SAEIV) permet de fournir de l'information sur les temps de passage des autobus aux usagers, et ce, en temps réel grâce à l'application mobile « *Rythmo* » et aux diverses enseignes électroniques;
 - les améliorations au stationnement incitatif à La Prairie, soit :
 - le réaménagement de l'aire des autobus;
 - l'ajout d'abribus et de chauffage;
 - l'installation prochaine de panneaux à messages variables (PMV) informant de l'horaire des autobus;
 - les démarches en vue de son agrandissement;

- la gratuité pour les déplacements à l'intérieur des trois (3) municipalités. Cette initiative a contribué à augmenter l'achalandage des circuits locaux;
- l'ajout de services dans les circuits locaux.

Avec la nouvelle gouvernance du transport en commun, le défi sera grand afin de demeurer à l'écoute des besoins des usagers tout comme nous l'avons été jusqu'à aujourd'hui.

- la volonté de votre conseil d'amener notre organisation municipale à mieux répondre aux défis qui l'attendent comme je l'ai mentionné dans le *Rapport du maire sur la situation financière 2016 de la Municipalité* et le dernier budget. La Ville de La Prairie a entamé des démarches en vue d'adopter des pratiques plus efficaces en matière d'organisation du travail et d'usage de technologies numériques innovantes, et ce, pour le plus grand bénéfice des contribuables. À la veille de franchir le cap de 25 000 habitants, nous devons nous assurer d'avoir les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires afin de relever les défis qui se présenteront et de répondre efficacement aux attentes de notre communauté;
- l'entrée en vigueur, le premier (1^{er}) janvier prochain, du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2017, 2018 et 2019.

En vertu de celui-ci, le total des valeurs imposables en 2017 est de plus de 3 milliards de dollars, équivalant à une hausse de 2,7 % par rapport au rôle précédent.

Cette augmentation se traduit sur les immeubles ainsi :

○ propriété résidentielle de cinq logements et moins	0,63 %
○ propriété résidentielle de plus de six logements	9,52 %
○ commercial	11,05 %
○ industriel	2,34 %
○ agricole	32,85 %
○ terrain vague desservi	34,48 %

À titre d'exemple, la résidence moyenne à La Prairie, qui avait une valeur de 337 739 \$ avant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal, a maintenant une valeur de 343 300 \$. Cette valeur constitue la deuxième plus importante au sein des municipalités de la MRC de Roussillon. Notons que depuis quelques années, la hausse des valeurs des immeubles, composés d'un terrain et d'un bâtiment, impacte davantage la valeur des terrains que du bâtiment. Cette richesse foncière démontre la vitalité économique de la ville, mais représente également un défi pour la Municipalité d'attirer de jeunes familles désireuses de s'établir à La Prairie. La diversité dans les types d'habitation et l'offre d'un transport collectif de qualité apparaissent comme des solutions à privilégier.

Comme mentionné dans mon rapport sur la situation financière de l'année 2016, le conseil municipal a tenu compte, dans la mesure du possible, de l'augmentation de la valeur d'une résidence moyenne pour établir les nouveaux taux de taxation.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le 7 novembre dernier, le conseil municipal adoptait le programme triennal d'immobilisations pour les années 2017, 2018, et 2019. Ce programme prévoit de nouveaux investissements de 51 448 000 \$ pour les trois prochaines années.

Les principaux éléments du programme en 2017 se répartissent comme suit :

- 5,1 M\$ pour les infrastructures et la voirie;
- 3,7 M\$ pour les parcs, les espaces verts et l'embellissement;
- 1,9 M\$ pour les bâtiments;
- 1,2 M\$ pour les véhicules, la machinerie et les divers projets.

Près du tiers des investissements sont financés par des promoteurs et des subventions.

Il importe de rappeler que cet outil financier se doit d'être considéré comme un guide des investissements privilégiés par la Ville. Les projets font l'objet d'une analyse plus détaillée avant leur réalisation afin de s'assurer qu'ils sont viables et qu'ils respectent notre capacité financière.

De façon plus spécifique, les projets prévus au cours de la prochaine année sont les suivants :

SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- Finalisation des travaux d'infrastructures des phases II, III et IV dans le nouveau quartier Symbiocité La Prairie, permettant d'offrir une gamme diversifiée de constructions résidentielles contemporaines. Ces travaux sont assumés financièrement par le promoteur.
- Réfection de la rue Émilie-Gamelin qui permettra d'améliorer le réseau d'aqueduc dans le secteur historique du Vieux-La Prairie.
- Réfection annuelle de la chaussée sur diverses rues dans quatre secteurs de la ville :
 - Bataille Sud;
 - Rosaire-Circé;
 - Saint-Henri;
 - Saint-José.
- Adoption de la mise à jour du plan directeur des infrastructures en conformité avec les nouvelles normes du gouvernement. Cette démarche est essentielle à l'obtention de plus de 4,4 M\$ en subventions.
- Poursuite des démarches avec le Canadian National (CN) en vue de mettre en place un nouveau passage ferroviaire dans l'axe des rues Saint-Henri et des Conseillers.
- Réfection de plusieurs trottoirs et de bordures sur le territoire de la ville.
- Démolition de l'église du Christ-Roi considérant l'état de détérioration du bâtiment et la présence importante d'amiante dans la structure du bâtiment. Les travaux permettront d'obtenir un immeuble destiné à une nouvelle vocation.
- Réfection de divers bâtiments municipaux en conformité avec les plans d'entretien. Pensons à l'amélioration du revêtement extérieur des chalets des parcs Thomas-Auguste-Brisson et Optimiste Paul-Godin.
- Continuité du programme concernant le maintien de la flotte de véhicules.

SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- Réalisation de diverses études en vue de se conformer aux nouvelles directives environnementales sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts. Pensons au plan d'action des raccordements inversés et des débordements d'égouts, à l'étude hydraulique du réseau d'aqueduc, etc.
- Amélioration de la sécurité par l'ajout de groupe électrogène dans un poste de pompage.
- Poursuite du programme de remplacement des lampadaires de rue et de parc en tenant compte des nouvelles technologies. Ces dernières permettent d'économiser de l'énergie et d'améliorer l'éclairage, notamment sur le boulevard Taschereau.
- Poursuite du plan d'action pour contrer l'agrile du frêne avec, plus particulièrement, un programme de plantation d'arbres.
- Réaménagement des quais visant à améliorer l'accessibilité au fleuve Saint-Laurent tout en mettant en valeur les berges du parc du Bassin-de-La Prairie.
- Réalisation de travaux de stabilisation des rives de la rivière Saint-Jacques par l'entremise de la MRC de Roussillon.
- Rehaussement du programme d'embellissement de la ville.
- Mise aux normes du drainage du site municipal de neige usée.
- Poursuite des travaux d'aménagement paysager dans le secteur *Symbiocité La Prairie*.
- Réfection des fontaines et mise en place de mesures améliorant la qualité de l'eau au lac La Citière.
- Planification pour l'implantation d'un écocentre, d'une usine de biométhanisation et d'une nouvelle collecte de résidus domestiques. Cette approche soutenue pour la gestion responsable des matières résiduelles est faite en collaboration avec les autres municipalités de la MRC de Roussillon.

SUR LE PLAN SOCIAL

- Finalisation des travaux de rénovation et ajout d'une nouvelle aile au Complexe Saint-Laurent afin de répondre aux besoins croissants de la population et des organismes bénévoles.

- Élaboration des plans et des devis pour la construction d'une nouvelle installation sportive sur glace.

Il devenait impératif pour la municipalité de se doter d'un aréna municipal. Les installations actuelles ont déjà 50 ans. Le bâtiment envisagé sera doté d'une première glace lors de son ouverture. Toutefois, comme la ville est en croissance, la superficie des installations sera prévue pour accueillir une deuxième glace dans l'avenir, selon les études de rentabilité qui seront effectuées.

La construction de cet aréna quatre saisons est prévue sur un terrain municipal réservé à cet effet dans le nouveau quartier *Symbiocité*. L'ouverture est souhaitée pour 2018 et les installations nous permettront d'offrir de nouveaux espaces pour tenir des événements de grande envergure.

Les démarches de la Ville se font en respect avec les organisations bénévoles tout en appliquant une gestion prudente et responsable en accord avec la capacité de payer des contribuables;

- Planification des travaux de réaménagement de la bibliothèque municipale dans le but de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et de poursuivre notre virage numérique;
- Analyse plus détaillée de la mise aux normes de l'immeuble la *Maison-à-Tout-le-Monde* considérant l'état de vétusté du bâtiment et la présence d'amiante dans la structure du bâtiment. Des travaux d'urgence sont nécessaires notamment au niveau de l'enveloppe du bâtiment.
- Aménagement d'un espace public en harmonie avec le Complexe Saint-Laurent;
- Mise en place de diverses mesures sur le réseau routier permettant d'améliorer la sécurité des usagers.
- Continuité du programme d'amélioration de l'entretien et de la sécurité des aires de jeux dans les parcs.
- Poursuite des démarches en vue d'améliorer les liens cyclables et piétonniers à la hauteur du parc de la rivière Saint-Jacques, entre les villes de Brossard et de La Prairie.
- Aménagement d'un nouveau stationnement et d'une aire de glace libre au parc Émilie-Gamelin.
- Planification en vue de doter la ville d'un terrain synthétique pour la pratique du soccer et du football.

- Planification des démarches pour réaménager les terrains de tennis au parc Thomas-Auguste-Brisson.
- Aménagement d'un deuxième jardin communautaire et d'un deuxième parc canin.
- Amélioration de la sécurité sur la piste régionale dans le secteur historique du Vieux-La Prairie.
- Poursuite du programme de mise en place d'une couverture Wi-Fi dans les espaces publics. Plus de six bâtiments et parcs municipaux offrent présentement ce service.
- Installation d'un abri pour bicyclettes au stationnement incitatif de La Prairie et amélioration des abris pour les passagers incluant l'ajout de chauffage.

SUR LE PLAN CULTUREL ET PATRIMONIAL

- Amélioration du soutien aux organismes et des aménagements du secteur du Vieux-La Prairie afin de dynamiser et d'accroître l'achalandage aux différentes activités mises sur place (les *Jeudis du Vieux-La Prairie*, la *Fête nationale du Québec*, la *Grande fête de l'Halloween à La Prairie*, *Noël en famille*, etc.).
- Mise en place d'un programme de subventions pour la rénovation des bâtiments dans le Vieux-La Prairie (conditionnel à l'apport financier du ministère de la Culture et des Communications qui équivaudra à une participation de 50 % dans le programme).

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

Pour l'année 2017, le budget équilibré se chiffre à 37,3 M\$ et se répartit comme suit :

- 20,6 M\$ pour les frais d'opération, représentant plus de la moitié du budget;
- 10,9 M\$ attribués aux quotes-parts versées aux organismes régionaux et suprarégionaux (CMM, MRC de Roussillon, Régie intermunicipale de police Roussillon, transport collectif, Régie d'assainissement des eaux), soit le tiers du budget;
- 5,8 M\$ pour le service de la dette, c'est-à-dire 16 % du budget.

Plus spécifiquement, les dépenses augmentent de 4,3 % cette année. Cette hausse s'explique principalement par une mise à niveau des coûts d'opération et par un ajustement de l'organisation municipale, particulièrement au niveau des ressources humaines. De plus, des dépenses non récurrentes sont prévues pour les activités reliées au 350^e anniversaire de notre communauté et la tenue des élections municipales. Ces dépenses sont financées par des excédents de la Ville et des contributions reçues pour les festivités du 350^e.

Une caractéristique ressort pour le budget 2017 en ce qui a trait aux sommes allouées aux quotes-parts. Les efforts que nous effectuons depuis plusieurs années pour réduire les coûts ont été récompensés. En effet, pour les quotes-parts, nous n'avons aucune hausse des dépenses. Nous avons même une légère baisse de 24 000 \$ sur des dépenses totales de 10,9 M\$.

En ce qui concerne nos dépenses de rémunération globale, elles ne représentent que 32 % du budget de 2017. Il importe de rappeler que l'Union des municipalités du Québec citait une étude du ministère du Travail du Québec et de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) datant de 2015, qui établissait à 43 % la part moyenne des budgets municipaux consacrée à la rémunération globale. Depuis plusieurs années, nous avons compressé nos coûts. En 2017, il devenait impératif d'apporter des ajustements aux ressources humaines et matérielles afin de mieux répondre aux besoins d'une ville en croissance.

Par ailleurs, tous les indicateurs démontrent que la dette est sous contrôle. En 2017, le service de la dette s'élève à 5 778 100 \$. La légère hausse ne représente que 0,44 % par rapport au budget 2016. Malgré tout, nous allons augmenter le fonds de roulement afin d'améliorer davantage notre contrôle de la dette.

De plus, une utilisation exceptionnelle des excédents de 2,155 M\$ est prévue pour équilibrer le budget afin de notamment couvrir des dépenses non récurrentes telles que le 350^e anniversaire, les élections et les études spécifiques. Cette démarche nous permet de faire bénéficier directement les contribuables des excédents obtenus au cours des années tout en minimisant les hausses de taxes.

LE COMPTE DE TAXES

Conformément à nos objectifs, le conseil municipal est fier d'annoncer qu'il maintient des taux de taxation très compétitifs tout en tenant compte du nouveau rôle d'évaluation en vigueur à compter de l'année 2017.

Les taux au niveau résidentiel sont donc les suivants :

- 0,66 \$ du 100 \$ pour la taxe foncière générale, soit pratiquement similaire au taux de 2016, car la hausse représente moins de 1/2 cent du 100 \$ d'évaluation;
- 190 \$ pour la taxe d'eau (maintien);
- 96 \$ pour la taxe sur l'assainissement (maintien);
- 156 \$ pour la collecte des déchets (maintien);
- 62 \$ pour la collecte et la gestion des matières recyclables (maintien);
- 18 \$ pour la gestion de l'environnement (maintien);
- 45 \$ pour le propriétaire d'une piscine (hausse de 5 \$).

L'impact pour une résidence moyenne à La Prairie, d'une valeur de 343 300 \$ en 2017, se traduit par une hausse du compte de taxes de 1,85 %, soit 51 \$ de plus pour la même résidence moyenne en 2016.

Certains propriétaires connaîtront une légère baisse de leur compte de taxes tandis que ceux ayant subi une augmentation de l'évaluation sur leur immeuble supérieure à la moyenne feront l'objet d'une hausse de leur compte de taxes.

De plus, pour les autres groupes d'immeubles, la Ville utilise un taux foncier varié, comme auparavant, afin de mieux balancer les transferts fiscaux à la suite des résultats des évaluations, et cela, tel que le permet la loi.

Le conseil municipal s'assure également que les nouveaux taux d'imposition demeurent parmi les plus bas. Pour les immeubles commerciaux et industriels, le pourcentage de l'augmentation du compte de taxes est similaire à une résidence moyenne.

À titre d'exemple, en comparant les taux de taxes foncières de l'année 2016 des villes similaires sur le territoire de la MRC de Roussillon à ceux de l'année 2017 de la Ville de La Prairie, ces derniers apparaissent les plus bas, sinon parmi les plus bas.

Nous en sommes très fiers puisque nous réussissons, encore cette année, à atteindre notre objectif de maintenir un taux de taxation inférieur à la moyenne des villes.

DES INDICATEURS FINANCIERS PERFORMANTS

Une saine gestion financière exige notamment de se comparer aux autres municipalités du Québec. À cet effet, la direction générale des finances municipales du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le Centre sur la productivité et la prospérité (HEC Montréal) démontrent encore cette année l'excellente performance de la Ville de La Prairie par rapport aux différents groupes de municipalités, à savoir :

- classe de population : les municipalités comprenant 10 000 à 24 999 habitants;
- MRC de Roussillon : les 11 municipalités du territoire;
- région administrative : les 177 municipalités de la Montérégie;
- au Québec : toutes les municipalités québécoises.

Les constats qui en ressortent sont significatifs :

- la charge fiscale moyenne des résidences est en deçà de notre groupe de référence (classe de population), des municipalités de la MRC et du Québec¹;
- les charges nettes en fonction de la richesse foncière sont sous la moyenne de tous les groupes de référence²;
- le coût de l'administration générale par habitant est en deçà de notre groupe de référence³;
- le coût moyen des services est de 20 % moins cher que les municipalités du même groupe⁴;
- le taux d'endettement total net à long terme, en fonction de la richesse foncière uniformisée, se situe sous la moyenne de notre groupe de référence, des municipalités de la MRC et du Québec⁵.

¹ Source MAMOT [En ligne] <http://www.mamot.gouv.qc.ca/finances-indicateurs-de-gestion-et-fiscalite/information-financiere/profil-financier-et-autres-publications/>

² Ibid.

³ Source : Centre sur la productivité et la prospérité – HEC Montréal [En ligne]. <http://cpp.hec.ca/palmares2016/index.html>

⁴ Ibid.

⁵ MAMOT, Op. cit.

Ces excellents résultats confirment la volonté de votre conseil municipal de contrôler ces dépenses afin d'offrir des taux de taxation parmi les plus bas.

Néanmoins, nous continuerons à analyser nos façons de faire afin de les adapter à une ville en croissance avec 350 ans d'histoire.

CONCLUSION

Notre rigueur administrative nous a permis de déposer, ce soir, un budget responsable et résolument *tourné vers l'avenir*.

L'année 2017 permettra à notre administration municipale de mieux répondre aux attentes de la population. Nos investissements dans des projets d'avenir vont assurer à la ville de La Prairie de demeurer un lieu privilégié pour les familles.

Ce budget nous permet également d'aborder les célébrations du 350^e anniversaire de la Ville sur une base financière solide, ce qui est un gage d'un avenir rassurant.

J'invite toute la population à célébrer avec fierté la fondation de notre communauté lors des différentes activités qui feront de 2017 une année charnière de l'histoire de La Prairie.

En terminant, je tiens à remercier chacun des membres du conseil municipal pour leur engagement de tous les instants pour le mieux-être des citoyennes et des citoyens.

Merci également à l'équipe d'administrateurs qui nous ont appuyés dans cet exercice budgétaire. Il m'importe de souligner le travail accompli par notre directeur général, monsieur Jean Bergeron, par notre trésorière et directrice des Services administratifs et financiers, madame Nathalie Guérin, par notre assistant-trésorier, monsieur Christian Dubé et par tous les membres de leur équipe. Mes remerciements vont aussi à tous les directeurs de service pour leur précieuse contribution dans l'élaboration de ce budget.

Enfin, nous désirons remercier tous les employés qui, chaque jour, consacrent leur énergie en vue d'assurer la qualité de vie à La Prairie, appuyé par de nombreux bénévoles. Sans eux, notre Ville ne serait pas une communauté avec autant de richesses.

Les membres du conseil municipal et les employés de la Ville de La Prairie se joignent à moi pour vous offrir nos meilleurs vœux des Fêtes et pour vous souhaiter de tout cœur que la prochaine année soit synonyme de paix, de santé, de sérénité et de réjouissances.

Bonne fête La Prairie !

DONAT SERRES, MAIRE